

Appel à projets – Expérimentation d’outils d’intelligence artificielle (IA) en soutien aux apprentissages fondamentaux – lire, écrire, calculer

Type de circulaire¹	Circulaire d’instruction	Validité	du 07/11/2025 au 21/11/2025
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire		
Résumé	Appel à projets organisé par le Service général du Numérique éducatif (SGNE) visant à expérimenter l’usage d’outils d’IA dans les classes de niveau 4e, 5e, et/ou 6e années de l’enseignement primaire ordinaire en soutien aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, calculer) attendus en 3e, 4e, 5e et 6e années tels que définis dans les référentiels du tronc commun en mathématiques et en français. L’expérimentation par les 20 établissements lauréats vise des usages en soutien aux équipes éducatives, sans se substituer à leur rôle, en préservant la dimension relationnelle et pédagogique du métier enseignant et sans préjuger de l’intérêt pédagogique de ces outils, durant une période pilote qui s’achèvera le 09 octobre 2026.		
Mots-clés	Expérimentation pilote, intelligence artificielle, Manolo, équipement numérique		

Établissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d’enseignement	Wallonie-Bruxelles Enseignement	Ens. libre subventionné
	Ens. officiel subventionné	Libre confessionnel Libre non confessionnel
Unités d’enseignement	Primaire ordinaire	

¹ Il existe actuellement quatre types de circulaire : la **circulaire urgente** (rouge), la **circulaire de rentrée** (bleu), la **circulaire d’instruction** (vert) et la circulaire informative (gris).

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général du Numérique éducatif - Nathalie BOLLAND,
Directrice générale adjointe f.f.

Personne(s) de contact concernant la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
DELBAR Nicolas	Service général du Numérique éducatif	02/ 451 63 46 age.piloteia@cfwb.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Service général du Numérique éducatif

Appel à projets –
Expérimentation d'outils
d'intelligence artificielle (IA) en
soutien aux apprentissages
fondamentaux – lire, écrire,
calculer

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

La généralisation de l'accès à de nombreux outils d'intelligence artificielle (IA) générative (ChatGPT, Copilot, Gemini, Mistral...), capables de produire des contenus (textes, images, sons...), impacte nos écoles.

Un autre type d'IA, l'IA prédictive, est moins connue et offre des possibilités d'adaptation des contenus aux besoins des apprenants, selon leur niveau.

Par ailleurs, sous l'impulsion de la Ministre Valérie GLATIGNY, la Stratégie numérique pour l'Éducation est en cours de mise à jour pour y intégrer l'IA. En parallèle, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) met l'accent sur les apprentissages fondamentaux (savoir lire, écrire, calculer). C'est pourquoi une évaluation externe commune sera organisée dès la rentrée scolaire 2026-2027 dans toutes les écoles en début de 4e année primaire : le test CLE (calculer, lire, écrire).

Dans ce cadre, la FW-B lance un appel à projets visant à expérimenter l'usage d'outils d'IA dans les classes de niveau 4e, 5e, et/ou 6e années de l'enseignement primaire ordinaire en soutien aux apprentissages fondamentaux attendus en 3e, 4e, 5e et 6e années tels que définis dans les référentiels du tronc commun en mathématiques et en français.

Cette initiative vise à soutenir les équipes éducatives, sans se substituer à leur rôle, en préservant la dimension relationnelle et pédagogique du métier enseignant et sans préjuger de l'intérêt pédagogique de ces outils.

Les écoles lauréates pourront également acquérir l'équipement minimal nécessaire à l'utilisation de ces outils d'IA.

Je vous remercie d'avance pour votre précieuse collaboration.

Nathalie Bolland

Directrice générale adjointe ff.

Service général du Numérique éducatif

Table des matières

Abréviations et acronymes	4
Dates importantes et échéances	5
Documents à renvoyer	6
Personnes à contacter	7
Lexique	8
Participez à l'expérimentation d'outils d'intelligence artificielle (IA) en soutien aux apprentissages fondamentaux – lire, écrire, calculer.....	9
1. Contexte	9
2. Les conditions de participation.....	10
3. Comment poser sa candidature ?	11
4. Modalités de l'appel à projets	11
5. En synthèse.....	12



Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
IA	Intelligence artificielle
SGNE	Service général du Numérique éducatif



Dates importantes et échéances

Quand	Quoi
07/11/2026	Ouverture de l'accès au formulaire de dépôt des candidatures
21/11/2025	Date limite de réception des candidatures et fermeture de l'accès au formulaire
Décembre 2025	Liquidation des subventions/dotations
Fin janvier 2026	Webinaire(s) de présentation du projet à destination des lauréats Remise du canevas de rapport de clôture de l'expérimentation aux lauréats Début de l'envoi des pièces justificatives d'acquisition
09/10/2026	Date de clôture des projets. Date limite pour la transmission à age.pilotesia@cfwb.be des : - rapport de clôture de l'expérimentation ; - pièces justificatives d'acquisition des outils d'intelligence artificielle, de l'équipement et preuve du respect de la législation sur les marchés publics.
30/11/2026	Remboursement, par l'établissement, du trop-perçu, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et transmission de la preuve de remboursement à : age.pilotesia@cfwb.be



Documents à renvoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Formulaire de candidature de l'établissement	SGNE via MS Forms	21/11/2025
Rapport de clôture	age.pilotesia@cfwb.be	09/10/2026
Pièces justificatives d'acquisition des outils d'intelligence artificielle et de l'équipement	age.pilotesia@cfwb.be	09/10/2026
Preuve du respect de la législation sur les marchés publics pour l'acquisition d'équipement	age.pilotesia@cfwb.be	09/10/2026
Preuve du remboursement du trop-perçu	age.pilotesia@cfwb.be	30/11/2026



Personnes à contacter

➤ Service général du Numérique éducatif

Le **Service général du Numérique éducatif** (SGNE) a été mis en place au sein de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) pour accompagner **l'intégration du numérique dans l'enseignement** en FW-B. Il intervient de manière transversale afin de soutenir les différents types et niveaux d'enseignement dans cette évolution.

Le SGNE est chargé de coordonner la mise en œuvre de Stratégie numérique pour l'éducation. Dans ce cadre, il a notamment pour mission d'élaborer et de diffuser des contenus qu'il crée concernant l'éducation *au* et *par* le numérique dans l'enseignement en vue de favoriser son intégration dans les pratiques.

Concernant l'IA ainsi que le respect de la protection des données en contexte scolaire, le SGNE a déjà diffusé, sur e-classe, la plateforme de ressources éducatives de la FW-B, les publications suivantes :

- un Focus portant sur l'intelligence artificielle (<https://www.e-classe.be/focus-intelligence-artificielle>) ;
- la fiche synthétique « *Comprendre et appliquer l'AI Act* » (<https://www.e-classe.be/comprendre-appliquer-ai-act>) ;
- la ressource « *Intelligence artificielle et enseignement : principes d'application* », cocréé avec les réseaux d'enseignement (<https://www.e-classe.be/intelligence-artificielle-principes-application>);
- un Guide pratique: « *Comprendre et appliquer le RGPD en classe* » (<https://www.e-classe.be/guide-pratique-rgpd>).

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
DELBAR Nicolas	Attaché - Chef de projets	Accompagnement des écoles et des membres des personnels dans la transition numérique des écoles	age.pilotesia@cfwb.be 02/451.63.46



Lexique

Mot	Définition
Apprentissages fondamentaux	Lire, écrire et calculer, tels que définis dans les référentiels du tronc commun en mathématiques et français.
Porteurs du projet	Membres du personnel de l'établissement qui assurent la mise en œuvre et le suivi de l'expérimentation pilote au sein de celui-ci.
Outils d'IA visés	Outils numériques utilisant la technologie de l'intelligence artificielle générative ou prédictive spécifiquement conçus en soutien aux apprentissages et plus spécifiquement aux apprentissages fondamentaux, pouvant être utilisés par les enseignants de l'enseignement primaire à des fins de remédiation, de consolidation ou de dépassement des apprentissages. Ces derniers sont mis à disposition dans l'application Manolo.
Manolo	Application permettant aux établissements de la FW-B de trouver et de consulter la liste des manuels scolaires, ressources numériques, outils pédagogiques et livres de littérature, dans le respect du décret du 7 février 2019 relatif à l'acquisition de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils et de matériels pédagogiques et de livres de littérature.
Équipement numérique minimal nécessaire	Équipement numérique nécessaire à la mise en œuvre de l'expérimentation pilote dans les classes impliquées dans le projet pilote. L'acquisition d'équipement numérique minimal peut avoir lieu en complément de l'acquisition d'outils d'IA dans le cadre du projet pilote. Cet équipement est défini aux points 1°, 2° et 7° de l'article 82 du décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intra-belges.

Participez à l'expérimentation d'outils d'intelligence artificielle (IA) en soutien aux apprentissages fondamentaux – lire, écrire, calculer

1. Contexte

Dans la perspective de la mise en place de l'évaluation externe commune CLE (calculer, lire, écrire), dès la rentrée scolaire 2026-2027, l'appel à projets permet aux établissements lauréats d'acquérir des outils utilisant de l'IA en soutien aux apprentissages fondamentaux en mathématiques et en français.

L'expérimentation vise à permettre aux équipes éducatives de tester auprès d'élèves scolarisés en 4e, 5e et/ou 6e années de l'enseignement primaire ordinaire des outils d'IA pour des usages **de diagnostic, de remédiation, de consolidation ou de dépassement liés aux apprentissages fondamentaux** tels que définis **dans les référentiels du tronc commun en mathématiques et en français pour les P3, P4, P5 et/ou P6.**

Les établissements lauréats pourront bénéficier d'une dotation ou d'une subvention, à hauteur de **maximum 10.000 euros**, à concurrence des frais réellement encourus et sur base des pièces justificatives à remettre.

Les outils d'IA éligibles doivent proposer les éléments suivants :

- des contenus cohérents avec les attendus relatifs aux apprentissages fondamentaux ;
- des activités (exercices, séquences, etc.) adaptées à des apprentissages visés en P3, P4, P5 et/ou P6, voire des activités personnalisées ;
- une version stable préalablement éprouvée ;
- la possibilité d'une prise de connaissance par l'enseignant de la progression des élèves et des difficultés rencontrées ;
- la garantie d'une conformité au RGDP ;
- la garantie d'une absence d'usage commercial, publicitaire ou de profilage des données des élèves et de la traçabilité des recommandations, adaptations ou scores produits par l'IA.

Les outils envisagés sur la base des critères qui précèdent sont (liste non exhaustive) :

- *Lalilo* (<https://lalilo.com>);
- *Mathla* (<https://mathia.education>) ;
- *Adaptiv'Math*, produit de la plateforme d'apprentissage adaptatif « EvidenceB » (<https://evidenceb.fr/>) ;

- *Projet Voltaire* (<https://www.projet-voltaire.fr/>) ;
- *Matheros* (<https://matheros.fr>) ;
- *Motoufo* (<https://motoufo.fr/>) ;
- *Smart enseigno* (<https://www.smartenseigno.fr>).

En outre, les outils d'IA éligibles doivent impérativement être répertoriés dans l'application Manolo.

En complément, un équipement numérique minimal peut être acquis si besoin.

Cet équipement est défini aux points 1°, 2° et 7° de l'article 82 du décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux bâtiments scolaires et aux relations intra-belges. Il s'agit spécifiquement de :

- PCs convertibles à destination des élèves ;
- tablettes à destination des élèves ;
- PC à destination de la classe.

2. Les conditions de participation

L'appel à projet s'adresse aux établissements organisant du **primaire ordinaire**.

Le projet d'expérimentation doit :

1. viser **au moins deux classes distinctes** composées d'élèves scolarisés dans les niveaux **P4, P5 et/ou P6** (voyez les *scénarii* en exemple ci-dessous).

Par exemple :

Scénario 1 : l'établissement X décide d'inscrire 4 classes (deux classes de P4, une classe de P5 et une classe de P6 dans son projet).

Scénario 2 : l'établissement Y décide d'inscrire deux classes ou plus de P4 dans son projet.

Scénario 3 : l'établissement Z décide d'inscrire deux classes ou plus de P6 dans son projet.

2. inscrire **au moins deux porteurs de projet** distincts (deux membres du personnel de l'établissement).

L'établissement lauréat s'engage à :

1. **acquérir des outils d'IA visés** pour son projet d'expérimentation pilote. Si besoin, l'établissement peut acquérir l'équipement numérique nécessaire à la mise en œuvre de l'expérimentation pilote dans les classes impliquées dans le projet pilote ;
2. **garantir une connexion internet suffisante** dans tous les locaux nécessaires à la réalisation de l'expérimentation ;

3. **participer au webinaire de présentation** de l'expérimentation et de la liste non exhaustive des outils d'IA répondant aux critères d'éligibilité ;
4. **élaborer une charte des usages des outils d'IA utilisés**, sur base du cadre proposé par la FW-B : « [*Intelligence artificielle et enseignement : principes d'application*](#) » ;
5. **transmettre un rapport de clôture** selon un canevas qui sera transmis, documentant l'expérimentation sur les aspects suivants : dénomination de l'outil ou des outils utilisés ; buts poursuivis ; usages réalisés, bilan
6. **transmettre ses pièces justificatives** d'acquisition des outils d'IA et, le cas échéant, de l'équipement numérique minimal avec les preuves du respect de la législation en matière de marchés publics au plus tard le 09/10/2026 à l'adresse : age.pilotesia@cfwb.be ;
7. **rembourser le trop-perçu à la Fédération Wallonie-Bruxelles**, au plus tard le 30/11/2026, et transmettre la preuve du remboursement à l'adresse : age.pilotesia@cfwb.be.

3. Comment poser sa candidature ?

Le dossier de candidature complet de l'établissement doit être **rempli et transmis pour le 21/11/2025 au plus tard** au moyen de la complétion du formulaire de candidature en ligne sur : [Appel à projet – Expérimentation d'outils d'IA](#)

Un dossier remis hors délais ne sera pas analysé et ne pourra donc pas être lauréat.

Le dossier de candidature est introduit au nom de l'établissement et doit renseigner les informations administratives suivantes :

- Nom de l'établissement
- Numéro FASE de l'établissement
- Numéro de compte bancaire de l'établissement pour le versement de la dotation/subvention exceptionnelle (IBAN)
- Coordonnées de la personne de contact pour le projet dans l'établissement (direction ou un des porteurs du projet) : Nom, prénom, courriel, numéro de téléphone.

Pour toute question :

► Envoyez un mail à age.pilotesia@cfwb.be

4. Modalités de l'appel à projets

Les 20 établissements lauréats sont répartis proportionnellement au nombre d'élèves par Fédération de pouvoirs organisateurs/Pouvoir organisateur WBE sur base des chiffres du comptage de janvier 2025 et avec au minimum 1 établissement par FPO/PO WBE organisant de l'enseignement primaire.

En cas de candidatures excédentaires, un classement sera établi selon les critères suivants (notation sur 26 points) :

- Implication des acteurs de l'école dans le projet et articulation avec la stratégie numérique de l'établissement (0 à 5 pts) ;
- Intégration du délégué référent au numérique ou d'un référent numérique ou TIC (0 à 1 pt) ;
- Modalités de dissémination des résultats (0 à 5 pts) ;
- Diversité des usages des outils d'IA : remédiation, consolidation et/ou dépassement (0 à 5 pts) ;
- Diversité des apprentissages visés : tels que définis dans les référentiels du tronc commun en mathématiques et en français, spécifiquement les attendus d'apprentissage en 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de l'enseignement primaire ordinaire (0 à 5 pts) ;
- Participation à une formation numérique récente par les porteurs du projets (0 à 5 pts) ;

En cas d'égalité, priorité sera donnée à l'établissement ayant l'indice socio-économique (ISE) le plus faible.

5. En synthèse

L'appel à candidatures vise l'expérimentation d'outils d'IA pour les :

- **classes de l'enseignement primaire ordinaire de P4, P5 et/ou P6.**
- **apprentissages fondamentaux (calculer, lire et écrire)** tels que définis dans les référentiels du tronc commun en mathématiques et en français, spécifiquement les attendus d'apprentissage en 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années de l'enseignement primaire ordinaire ;
- **usages : remédiation, consolidation, dépassement et/ou diagnostic.**

Assurez-vous de remplir les conditions suivantes :



au moins deux classes participantes ;



au moins deux porteurs de projets distincts au sein de l'établissement.

Remplissez le formulaire de candidature sur [Appel à projet – Expérimentation d'outils d'IA](#) et envoyez-le :



pour le 21/11/2025 au plus tard.

Les étapes-clés de l'appel à projets



